

La FGTB va-t-elle trop vite en anticipant un gel salarial?

LE RÉSUMÉ

Le syndicat socialiste s'inquiète. D'après des premières données issues du Conseil central de l'économie et ses propres calculs, la **marge salariale pour 2019-2020 serait nulle.**

De quoi **menacer la paix sociale**, prévient la FGTB.

Qui gronde trop vite? Les données officielles, en tout cas, ne sont **pas attendues avant janvier.**

BENOÎT MATHIEU

«*Nous n'accepterons pas de blocage des salaires!*» La journée de ce mercredi a débuté de façon combative, à la FGTB.

Qu'est-ce qui a donc piqué le syndicat socialiste? Des chiffres en provenance du Conseil central de l'économie (CCE). Attention, des chiffres issus «des premiers travaux techniques», autrement dit pas des données définitives, loin de là; mais des chiffres quand même. Et que disent-ils, ces chiffres, après être passés à la moulinette FGTB? Que pour les années 2019 et 2020, la marge pour la progression salariale est de... 0%. Enfin, normalement, toujours selon les calculs effectués par le syndicat, elle aurait dû être de 1,4%, à condition de faire fi de la révision, bouclée par le gouvernement Michel, de la loi de 1996 sur la compétitivité et les salaires. En tenant compte de cette loi revue et corrigée, par contre, la marge de manœuvre s'élèverait à -0,2%, estime la FGTB. Soit rien du tout.

C'est ici qu'il convient de se rappeler comment se négocie, en Belgique, la progression salariale. Et que l'on sort ces trois lettres: AIP, pour accord interprofessionnel. Un

des monuments de la concertation sociale à la belge, dans lequel est coulée la norme salariale, c'est-à-dire la progression maximale que pourront afficher les salaires durant les deux années qui suivent, hors indexation et augmentations barémiques.

La fameuse loi de 1996

Le point de départ, c'est le rapport du CCE, qui débarque aux alentours de l'an neuf et fixe la marge envisageable, soit la progression qu'il est possible de fixer sans engendrer un nouveau dérapage de compétitivité vis-à-vis de nos principaux voisins – et concurrents –, à savoir l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

Ce qu'il y a, c'est qu'en 2017, le gouvernement Michel a resserré la vis, en révisant la loi de 1996, durcissant les règles de comparaison avec les pays voisins. On ne tient ainsi plus compte, lors de cet exercice, des subsides salariaux, tels que les réductions de cotisations patronales – afin d'éviter, par exemple, que le tax shift ne se mue en hausse de la masse salariale; une marge de sécurité de 0,5% est constituée; on s'attaque également au handicap salarial «historique», soit accumulé avant 1996, celui ayant démarré après ayant été résorbé. Un menu qui allait valoir dix ans de «gel des salaires», estimait à l'époque la FGTB.

FGTB qui se donne ici raison, en annonçant 0% de marge pour 2019 et 2020. Ce qui est, à ses yeux, inacceptable. Parce que, depuis 1992, les salaires belges accusent un retard de 12% par rapport à la hausse de la compétitivité, argumente son président Robert Vertenueil. Et que cela suffit, le rabotage salarial. Prenez les chiffres livrés cette semaine par l'Organisation internationale du travail (OIT): de 2015 à 2017, la rémunération réelle des travailleurs a chuté de 2,3%. Et la Commission européenne ne dit pas autre chose,

poursuit le syndicat socialiste, puisqu'elle pointe une régression de 1% entre 2015 et 2019.

Oui, mais. Comment réconcilier ces données avec celles avancées par la Banque nationale et le Bureau du plan? Les deux institutions mentionnant une progression constante du pouvoir d'achat? La nuance est là: salaires d'un côté, pouvoir d'achat de l'autre, incluant notamment les dividendes ou les revenus immobiliers. Par ailleurs, il faut tenir compte de l'effet du tax shift, haussant le salaire net sans agir sur le brut.

«Paix sociale menacée»

Et donc, décrète la FGTB, il suffit! On y est: «*Nous n'accepterons pas de blocage des salaires!*». Et de demander qu'il soit fait une exception dans l'application de la loi de 1996, histoire de faire de la place, dans l'AIP 2019-2020, à un «volet salarial significatif qui puisse garantir la solidarité et la stabilité dans le pays». Et si cela ne devait pas passer? «*La paix sociale pourrait être menacée.*» Et la situation, devenir «explosive», notamment à l'occasion des actions syndicales prévues pour la mi-décembre.

Contactés, ni la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) ni le ministre de l'Emploi Kris Peeters (CD&V) n'ont souhaité réagir. Tout simplement parce qu'il est trop tôt: les chiffres du CCE ne sont pas encore connus. Confirmation auprès du Conseil lui-même: l'ensemble des données nécessaires à la confection de la marge salariale ne sont pas encore disponibles; pour connaître celle-ci, il faudra vraisemblablement attendre la mi-janvier.

D'où cette interrogation répétée: mais d'où viennent les chiffres avancés par la FGTB? Cela dit, il en circule, des chiffres officieux. Et qui ne concordent pas, puisque cette source nous parle d'une marge possible de 1,1% – soit l'équivalent de la norme sacrée par l'AIP 2017-2018.

Rendez-vous en janvier, alors.

«S'il y a un blocage des salaires pendant deux ans, ce sera explosif.»

ROBERT VERTENUEIL
PRÉSIDENT DE LA FGTB